

D 2024-037

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre le 14 mai à 20 h 00, se sont réunis en mairie, les membres du conseil municipal de la **Commune d'AILLON LE JEUNE**,  
Sous la présidence de Serge TICHKIEWITCH, Maire  
Dûment convoqués le 7 mai 2024.

**Présents** : Marc FLEURY, Jérôme GINOLLIN, Pascal GINOLLIN, Amandine PAGET, Mathieu SCIASCIA, Serge TICHKIEWITCH.

**Absents excusés** : Odile CHALAMEL donne pouvoir à Amandine PAGET, Céline ROCH EUVRARD donne pouvoir à Pascal GINOLLIN

**Absent** : Pierre-Damien GALENE

**Assiste à la réunion** : Christophe MAREC

**Secrétaire de séance** : Pascal GINOLLIN

Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 6
Nombre de suffrage exprimés : 8
Ne prend pas part au vote : 0
Votes pour : 8
Votes contre : 0
Abstentions : 0

**Objet : Officialisation du nom de l'école**

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'officialiser le nom de l'école.

La directrice de l'école nous a signalé que le nom officiel était : L'école de la Combe.  
C'était le nom de l'ancienne école située au niveau de la station qui a fermé depuis de nombreuses années pour arriver au chef-lieu.

Depuis notre école a été regroupée avec Aillon le vieux sous forme d'un RPI sous l'appellation : école des Aillons.

Le nom officiel proposé est : Ecole des Aillons.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'officialiser le nom de l'école : ECOLE DES AILLONS

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Le Maire,

Serge TICHKIEWITCH



Le Secrétaire de Séance,

Pascal GINOLLIN

